



Principes pour la conduite des débats déconcentrés

Conférence nationale sur les rythmes scolaires

1- Le sens des débats déconcentrés :

Les débats organisés en académie doivent permettre d'enrichir la réflexion générale sur les rythmes scolaires par des contributions mieux enracinées dans les diversités régionales. Les observations et propositions émises dans le cadre des débats en académie compléteront les synthèses du débat national. Il n'est donc pas attendu une simple réplique académique des organisations nationales. En particulier, la mise en œuvre, au plan académique, d'une plate-forme participative spécifiquement dédiée, serait redondante avec la création du site national de la conférence, qui sera déclaré ouvert par le ministre le 14 septembre. En revanche, des liens actifs seront créés entre les sites académiques et le site de la conférence.

Au niveau académique, les objectifs globaux sont toutefois identiques :

- recueillir les suggestions/propositions les plus diverses, si possible déclinées selon les caractéristiques de l'académie, sans a priori ;
- faire la preuve que chacun de ceux qui le souhaitent aura pu être écouté, sans omission ni exclusive, sous des formes diverses ;
- concevoir l'ensemble de la consultation comme un outil qui permettra de mettre progressivement en œuvre des évolutions profondes et régulées du système, au-delà le cas échéant de la seule question des rythmes.

Mais c'est aussi recenser et faire le bilan des expériences pilotes et inciter les établissements scolaires à réfléchir sur leur propre organisation du temps et les améliorations qui pourraient être faites au bénéfice des élèves.

2- Les formes des échanges

Plusieurs niveaux devront être envisagés :

- Académie :
 - Audiences :

Le recteur –et/ou des membres de l'équipe très proche (secrétariat général, direction de cabinet, IA-DSDEN, IA-IPR chargé de mission) reçoivent les délégations d'organisations représentatives, selon un calendrier spécifique, ou selon des calendriers déjà établis (en ce cas, le point « rythmes scolaires » est ajouté à l'ordre du jour). Nationalement, le comité de pilotage ne recevra en audition que les fédérations, mais suggérera à chacune des composantes de remettre, dans un délai précis, une contribution écrite au débat. On reste ici dans le cadre d'une simple consultation.

Il est donc indispensable qu'une parfaite coordination soit établie entre le comité de pilotage et les académies pour éviter l'inflation des demandes d'audience et les risques d'incohérence, voire de contradiction. Le comité de pilotage responsable de la consultation assurera cette fonction de coordination et de régulation avec les académies.

- Tables rondes :

Le recteur provoque une ou des tables rondes. C'est l'occasion, par exemple, de faire intervenir des élus locaux, les collectivités, des parlementaires, des représentants du monde économique, des services déconcentrés de l'État, etc. Ces tables rondes sont ouvertes au public, et forment un événement média. On entre ici dans le cadre d'un véritable débat.

- Niveau départemental :

Selon les cas, et selon le nombre des départements, cette organisation peut être démultipliée dans chaque département, voire - si l'on veut élargir le champ du débat et sa médiatisation, approfondir la consultation - d'organiser des débats à un niveau plus local : arrondissements, ville ou agglomération à la demande d'un maire par exemple. Toute combinaison est évidemment possible et est laissée à la décision des recteurs d'académie.

- Établissement :

Sur un sujet aussi important, le débat devrait aussi prendre forme dans chaque établissement du second degré permettant ainsi aux élèves, premiers concernés, de s'exprimer. Il reviendra au chef d'établissement d'arrêter la formule la mieux appropriée, y compris dans le cadre des instances : conseil de la vie lycéenne, conseil d'administration. Un appel à contributions est aussi envisageable. Les conseils d'écoles pourraient, sur un mode voisin, être consultés.

Les établissements devront s'exprimer sur les suggestions d'organisation générale, mais il serait dommage de ne pas saisir l'occasion pour les inviter, sans réserve, à travailler sur leur propre organisation, sur leurs propres hypothèses d'évolution, dans le cadre de leur autonomie pédagogique.

3- Les modalités du débat.

Le comité de pilotage, appuyé par le secrétariat général, aura pour mission de préparer analyses et synthèses qui conduiront à la rédaction du rapport d'étape confié à une inspectrice générale de l'administration. Pour ne pas alourdir cette procédure, mais tenir compte au plus près des observations et suggestions, quatre recommandations s'imposent :

- Pas d'échanges sans rapporteur indépendant : quel que soit le niveau ou le type du débat, les échanges n'ont de sens que s'ils sont le plus fidèlement possible rapportés. Cette fonction doit être identifiée clairement, confiée à un « rapporteur » reconnu pour sa professionnalité, et détachée de l'animation du débat. Dans la perspective de comptes rendus sans a priori, le rapporteur ne prendra pas part aux débats.
- Des échanges construits - autant que possible - selon la trame de débat jointe en annexe. La trame-guide, assez large, permet, à la fois, de produire des synthèses superposables et d'enregistrer les disparités dues aux spécificités régionales.
- Des synthèses denses, informées, courtes : les propositions (éventuellement chiffrées) les proportions d'avis, etc., sont à privilégier. À chaque niveau (sauf pour la synthèse d'ensemble validée par le recteur), un format de 2 pages est préférable (en dessous de 800 mots).
- Chaque synthèse présentera, brièvement, la date et le lieu institutionnel de l'échange, sa forme (consultation, table ronde, synthèse de contributions...), le nombre de participants. Ces informations pourront figurer sur le site académique.